

## CR du Conseil de laboratoire du 6 mai 2019

Membres présents : 14 membres du Conseil, 2 invités

		Titulaires	Suppléants
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	<b>Directeur du Labo</b> <b>Directeurs adjoints</b>	Olivier PLIEZ  Sinda HAOUES-JOUVE	
<b>MEMBRES NOMMES</b>	<b>Responsables d'équipe</b>  <b>Secrétaire générale</b>	Mohamed GAFSI (DR) Béatrice MILARD (CERS) Sébastien ROUX (CAS) Corinne SIINO (CIEU) Marie KNIBIEHLER	
<b>MEMBRES ELUS</b>	Collège <i>Ch./ Ens.ch.</i> <i>(incluant les chercheurs contractuels dont l'ancienneté dans l'Unité est supérieure à un an)</i>	sous-collège <b>Enseignants-chercheurs</b>	Marie-Pierre BES Jérôme COURDURIES Marianne SIBERTIN-BLANC
		sous-collège <b>Chercheurs</b>	Bertrand JOUVE
		sous-collège <b>Doctorants</b>	Caroline LAURENT
	Collège <i>IT</i> <i>(incluant les IT contractuels dont l'ancienneté dans l'Unité est supérieure à un an)</i>	<b>Ingénieurs et techniciens</b>	Delphine BURNIER-GRANJOUX Najla TOUATI
<b>MEMBRES INVITES</b>		Michaël POUZENC Patricia PANEGOS Benoît TUDOUX	

Ce Conseil d'UMR a pour objectif :

1/d'accueillir les nouveaux membres du conseil d'unité ;

2/Mouvements des personnels ;

3/Point sur l'état d'avancement du quinquennal

4/Le comité des thèses

5/Point sur les dispositifs de lutte contre le harcèlement

6/Points divers : Usage des locaux en conformité avec le règlement intérieur



**Déroulé de l'ordre du jour :**

## **1 Accueillir les nouveaux membres du conseil d'unité**

Je vous souhaite la bienvenue dans ce conseil d'unité recomposé suite à la rédaction du règlement intérieur. Je vous rappelle que le Conseil de Laboratoire a un rôle consultatif. Il est consulté par le Directeur de l'Unité sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des Équipes ;
- les moyens budgétaires à demander par l'Unité et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique des contrats de recherche concernant l'Unité ;
- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique de l'Unité ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la politique de formation par la recherche ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par le HCERES et les sections du Comité National de la Recherche Scientifique dont relève l'Unité ;
- le programme de formation en cours et pour l'année à venir ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Unité et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le Directeur de l'Unité peut en outre consulter le Conseil de Laboratoire sur toute autre question concernant l'Unité.

Votre rôle consiste à débattre de questions qui concernent l'ensemble de l'unité.

## **2 Mouvement du personnel**

### **Départs :**

Marie-Ange Parisot quittera le LISST au 1/09/2019 suite à sa candidature à un poste proposé dans le cadre des mouvements internes au service achat, financier et comptable de la délégation régionale Occitanie Ouest du CNRS. Une transition sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> mai afin qu'elle se familiarise avec ses nouvelles fonctions. Elle sera absente une journée par semaine jusqu'à sa prise de fonction.

Benoît Tudoux quittera le LISST au 1/09/2019 suite à sa candidature à un poste proposé dans le cadre des mouvements internes. Sa nouvelle affectation sera l'UMR 7220 - Institut des Sciences sociales du Politique (ISP).

Nous sommes revenus vers nos tutelles afin d'évoquer la situation sensible dans laquelle allait se trouver le LISST après le départ de deux collègues dont les compétences ne sont plus à démontrer. En l'état, il ne faut sans doute rien attendre pour l'année 2019 car les arbitrages ont déjà été rendus.

### **Arrivée :**

Un collègue demande à rejoindre le LISST au 1<sup>er</sup> octobre. Il s'agit de Pierre Mazzega, directeur de recherche au CNRS, actuellement affecté au GET. Un débat s'engage à partir des documents fournis.

Vote : 12 oui – 1 non – 1 blanc.

Intégration au LISST votée à la majorité.

### **3 Point sur l'état d'avancement du quinquennal**

Nous avons désormais une date à laquelle envoyer le rapport en l'état à nos deux tutelles de dialogue (UT2J et CNRS), celle du 26 mai 2019. Leur lecture nous permettra d'affiner le document en dialogue avec l'une et l'autre. Il nous restera environ un mois supplémentaire afin de finaliser ce rapport et ses annexes.

Une partie du rapport –celle portant sur les éléments communs à l'ensemble de l'unité- a déjà été rédigée en février et mars 2019. Des sollicitations avaient été envoyées à ce moment-là aux responsables d'équipes, d'axes et des faits marquants retenus. Quelques réponses manquent encore.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des membres de l'unité (merci Benoît de son concours) afin de compléter les données manquantes de l'annexe 4 du dossier d'évaluation. Nous attendons les résultats afin de les traiter.

La collecte des publications déposées sur hal-shs touche à sa fin. Bénédicte Bonnemason a effectué une extraction au 30/04/2019 et mis aux normes les données collectées. Celles-ci restituent une image de la quantité autant que de la diversité des productions de l'unité. Ce fichier tend vers l'exhaustivité (ce que demande le HCERES) mais ne sera pas exhaustif car environ 70 membres ayant appartenu ou appartenant à l'unité sur la période de référence (2014-2019) n'ont pas effectué de dépôts. Les raisons en sont diverses.

Je suis en train de relire l'extraction afin d'épauler Bénédicte dans ce travail lourd et méticuleux et de préparer la partie consacrée aux productions de l'unité dans le rapport d'autoévaluation.

Nous mobiliserons quelques volontaires afin de relire le document complet entre le 15 mai et le 15 juin.

### **4 La commission des thèses**

Un point du règlement intérieur manque encore, celui de la commission des thèses, à propos de laquelle nous devons définir des règles en conformité avec l'Ecole doctorale TESC. Michael Pouzenc proposera un framadate adressé aux personnels HDR de l'unité afin d'évoquer cette question.

### **5 Point sur les dispositifs de lutte contre le harcèlement**

Le LISST a été interpellé sur plusieurs questions relevant du harcèlement sexuel à l'UT2J depuis le début de l'année :

La multiplication de ces problèmes est préoccupante. Nous sommes en dialogue depuis le mois de mars avec l'UT2J et le CNRS qui sont tutelles de l'unité et ont à ce titre la responsabilité des personnels en tant qu'employeur ou tutelle hébergeante. Le Lisst ne peut donc s'exprimer qu'en conformité avec les règles de ses tutelles et est tenu à une stricte neutralité.

La présidence de l'université a envoyé le 18 avril à chacun.e de ses personnels un guide élaboré par l'ANEF, le Clasches et la CPED (soutenu par la Mission parité et lutte contre les discriminations du MESRI, en partenariat avec la CPU) : <http://clasches.fr/wp-content/uploads/2017/07/Vade-mecum.pdf>

Nous avons sollicité la VPCS et le délégué régional afin d'apporter de éléments de situation et de procédures sur ces questions lors de l'AG du 21 mai 2019.

## **6 Points divers**

### **6.1 Usage des locaux en conformité avec le règlement intérieur**

Nous rappelons à l'intention des membres de l'unité que la fréquentation des locaux et des clés magnétiques permettant l'usage des bureaux ne concerne que celles et ceux qui font nommément partie du LISST. Toute situation dérogeant aux règles communes sera signalée à la DAR qui a en charge la gestion des locaux de la Maison de la recherche.